



TRAMPOLINE

COUPE DE L'ESSONNE – FED1

La Coupe du 91 est organisée conjointement par le club du SCA 2000 EVRY et le Comité Départemental de l'Essonne.

CETTE SAISON, LA RENCONTRE CONCERNE :

- Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique IDF.
- Les gymnastes de la filière Nationale pour une rencontre amicale en individuel et en synchronisé selon les règles énoncées en page 12.

DATE DE COMPETITION

Dimanche 23 novembre 2025

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF

[Accueil](#) > [NOS DISCIPLINES](#) > [TRAMPOLINE](#) > [Compétitions TR](#)

LIEU DE COMPETITION

Gymnase André Thoison
Rue Charles Fourier –
91000 Evry-Courcouronnes

Parking : Places de stationnement limitées.
Favoriser le covoiturage



ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération : <http://www.ffgym.fr/>

- **Date limite d'engagement le 29 octobre 2025**
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de **11€** par compétiteur en individuel et de **21€** par paire en synchronisé.
- Le règlement des engagements doit être effectué avant la compétition :
 - Soit par virement bancaire : Banque : CCM CORBEIL-ESSONNES
RIB : 10278062310002176850149
IBAN : FR7610278062310002176850149
BIC : CMCIFR2A
 - Soit par chèque, à l'ordre du CDGE, à envoyer au Comité Départemental de gymnastique de l'Essonne Maison Départementale des comités sportifs de l'Essonne 62 bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 91

En l'absence de paiement, les gymnastes du club ne seront pas autorisés à concourir.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
 - Un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus.
 - Un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus.

JUGES

Les clubs devront présenter le nombre règlementaire de juges impérativement en tenue, comme prévu par le Règlement Technique Fédéral ; le nom et le niveau de chaque juge devant être précisé. La liste des juges officiant sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional.

Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

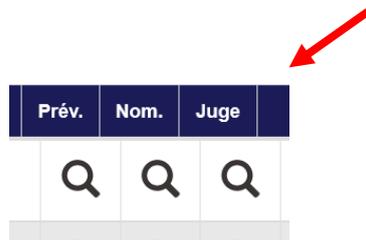
Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire. Tout juge absent ou en retard sera considéré comme forfait.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge (*amende départementale en vigueur de 150€*). En effet, si le nombre de juge n'est pas suffisant, la compétition ne pourra pas avoir lieu ou être fortement perturbée.

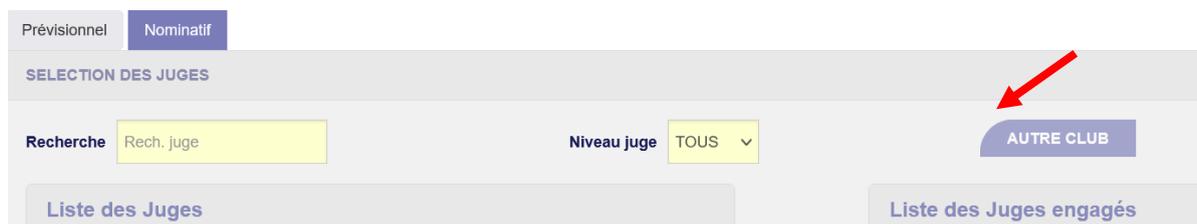
Une fois les jurys publiés, un juge n'officiant que l'après-midi peut demander une dérogation auprès de Kathia PERRIN pour être dispensé de la réunion des juges.

- **Procédure d'engagement des juges**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le 12 novembre (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 12 novembre. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à perrinkathia@yahoo.fr. Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (*par un juge de niveau équivalent*) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

CONTACTS

Comité départemental du 91 : cdgym91@gmail.com / facturation.cdgym91@gmail.com

Contact club: scatrampo@gmail.com - Stéphanie TANG 06.82.97.31.86

Référente technique régionale trampoline : perrinkathia@yahoo.fr – 06 61 07 11 63